

A propos de la « consultation drapeau » organisée par la CTM

Sous l'effet de luttes menées depuis cinquante cinq ans et de leur intensification depuis 2009, le Président de la République française a pris la décision d'écarter le drapeau bleu et blanc aux quatre serpents. Il faut s'en féliciter ! Aujourd'hui, sous l'effet des mêmes luttes, la CTM met à l'ordre du jour la question de l'adoption d'un drapeau « *pour les déplacements culturels et sportifs de la Martinique à l'international* ». Il faut s'en féliciter également ! Et certains diront même qu'il était temps !

Cependant, la démarche choisie par la direction de la CTM soulève de sérieuses interrogations.

On parle d'un drapeau « *pour les déplacements culturels et sportifs de la Martinique à l'international* ». Mais ne soyons pas naïfs. Un tel drapeau, accompagnant les manifestations sportives et culturelles, fortement médiatisées, cristallisant les émotions des sportifs, des artistes et du public, sera vite perçu comme « le drapeau de la Martinique ».

On peut donc se demander comment une question d'une aussi grande importance peut être présentée comme essentiellement technique, au travers d'un jeu-concours ? Pas de débat prévu avec les forces vives du pays, notamment le monde sportif et le monde culturel. Pas de débat et pas de décision prévus au sein de la représentation politique actuelle de la communauté martiniquaise, l'Assemblée territoriale.

Au lieu de cela, des propositions à présenter rapidement (entre le 1^{er} décembre 2018 et le 3 janvier 2019), en pleine période des fêtes de fin d'année. Pourquoi une question d'une aussi grande importance est à traiter aussi rapidement, voire dans une telle précipitation ?

Au lieu de cela, « *un comité technique de sélection* » est mis en place dont « *les décisions ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'auront pas à être motivées* ». Comment sont choisis l'artiste, l'enseignant des arts, le spécialiste de la communication, la personnalité de la société civile, les trois élus de la CTM ? Qui plus est, ce Comité technique de sélection ne donne qu'un avis qui, additionné à « *l'avis exprimé par la population* » (par la voie électronique dont on connaît les limites), inspirera (ou non) la décision du seul Président du Conseil exécutif qui « *procédera librement au choix final* » (cf article 5).

D'autre part, toujours dans cette démarche « technique », l'article 9 prévoit que « *le participant déclare qu'il est l'auteur de son drapeau, qu'il est issu d'une création originale et qu'aucune partie de celui-ci ne fait partie d'une œuvre préexistante* ». N'est-ce pas là une façon d'exclure, à l'avance, les couleurs et le(s) drapeau(x) Rouge-Vert-Noir, aujourd'hui valorisés par de nombreux acteurs politiques et de la société civile ? En effet, ceux-ci constituent une création originale et constituent une œuvre préexistante élaborées par les forces vives de notre peuple, enracinées dans sa culture depuis des siècles, associées en drapeau depuis cinquante cinq ans et accompagnant les luttes historiques de notre peuple depuis cette période. Il n'est d'ailleurs même pas laissé une place pour un éventuel compromis à partir de ces couleurs culturelles et historiques, comme proposé lors de certains débats (ajout d'un motif, colibri, conque de lambi, madras... au centre du drapeau) puisque trois couleurs maximum sont admises.

En décembre 2017, le Liannaj Rouge-Vert-Noir, déclarait déjà :

« *Les couleurs et le drapeau rouge-vert-noir ont une dimension historique et culturelle incontestable. (...) Ils sont « chajé », car compagnons des luttes pour l'Identité, la Justice et la Responsabilité (...) un drapeau (...) est porteur d'une dynamique collective enracinée dans l'histoire. Quelle légitimité aurait un drapeau qui ne serait pas enraciné et validé par l'expérience de notre peuple, qui ne serait que le résultat d'un concours d'expressions et d'imaginaires individuels, sur un court terme, de quelques artistes ?* » (...) Et nous disions : « *Il y a aussi le risque non négligeable de créer une profonde division au sein de notre peuple dans la mesure où, le rouge-vert-noir étant déjà si profondément implanté, toute proposition qui ne tiendrait pas compte de lui serait rejetée par une large fraction de la population.* »

« *Nou fen, men nou pa voras* ». Nous ne nous associerons pas à cette démarche. Elle ne peut donner lieu tout au plus qu'à « un super logo », un écusson, un fanion, en aucun cas au drapeau traduisant l'âme, l'histoire, l'identité de notre peuple. Elle n'arrêtera pas les luttes du peuple martiniquais sur cette question.